

Projet pilote MedPAN Sud

Le projet MedPAN Sud est cadré par la convention de Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la méditerranée (N° 9E0765.10_DGF_2009) signée le 07 Mai 2009 entre le programme de politique Européenne du WWF-Branche de Rome et la Direction générale des forêts-Ministère de l'Agriculture et du développement rural.

Objectif : le projet vise à appuyer le Parc National de Taza pour améliorer la connaissance du milieu marin et élaborer ainsi un plan de gestion intégré qui définira les mesures de conservation et de valorisation des ressources marines vivantes au niveau de l'aire marine adjacente au PNT à classé.

Durée du projet : Du 01 Avril 2009 au 31 Octobre 2012.

Montant du projet : deux cent sept mille Euro (207.000€) dont 116.890€ affecté directement au PNT pour les dépenses effectuées localement, et 90.110€ affectée au WWF pour les dépenses effectuées au niveau international. D'autre dépense sont à la charge du Parc National de Taza tels les frais du chef de projet, les moyens techniques et bureautiques, le transport et les divers.

Activités du projet :

1. Réalisation d'études complémentaires à l'étude de l'ISMAL réalisée en 2003 ;
2. Elaboration participative du zoning et du plan de gestion (Objectifs de gestion indicateurs de suivi) ;
3. Finalisation du dossier de classement de l'aire marine adjacente au PNT ;
4. Organisation des ateliers de formation (SIG, AMP et indicateurs de suivi, pêche dans les AMP et tourisme, communication ...) au profit du personnel du PNT, du PN Gouraya, du PN El Kala, de la DGF et des partenaires locaux concernés ;
5. Participation aux programmes régionaux de renforcement des capacités aux profits des cadres du PNTaza, PN Goraya, PN El Kala et des partenaires du projet (Secteurs de la pêche, de l'environnement.....etc.) ;
6. Participation aux missions d'échanges : ce qui a permis au PNTaza de mieux associer ses partenaires et les parties prenantes du projet ;
7. Activités de sensibilisation et d'information ;
8. Elaboration des brochures, livres et de documents relatifs au projet ;
9. Réalisation d'un film scientifique de 25 min. sur les richesses de la zone marine et l'aménagement du littoral à travers le projet ;
10. Réalisation de films thématiques de 09min. sur le projet et son déroulement (pêche, tourisme, activités du projet.... etc.) ;
11. Organisation de concours pédagogiques pour les élèves et les étudiants ;
12. Organisation des sorties pédagogiques et scientifiques en mer et vers les îlots de la zone en collaboration avec les universités ;

13. Organisation du premier concours national de la photographie sous marine.

Comité de pilotage intersectoriel du projet

Le comité de pilotage du projet a été créé par l'arrêté n° 1099 du wali de la wilaya de Jijel en date du 27 Juin 2009,

Objectif du comité de pilotage

Mettre en œuvre le projet, définir en commun sa stratégie et d'assurer l'appui au par cet le suivi du projet.

Missions du comité de pilotage

- Soutien institutionnel au projet ;
- Validation des avancées techniques du projet ;
- Contrôle de l'échéancier et de la bonne marche du projet ;
- Conseil et d'aide à la concertation, médiation avec les autres autorités concernées par le projet ;
- Assurer la durabilité du projet et la dissémination du modèle sur l'ensemble du littoral de la wilaya ;
- Assurer la mise en œuvre des orientations qui découlent des études pour l'élaboration du dossier de classement de la zone marine.

Membres du comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par **le secrétaire général de la wilaya de Jijel**, et renferme **21 membres** des représentants des différentes **parties prenantes** du projet, à savoir :

- Le conservateur des forêts ;
- Le directeur du parc national de Taza ;
- Le responsable des gardes côtes ;
- Le directeur de l'environnement ;
- Le directeur du tourisme ;
- Le directeur des travaux publics ;
- Le directeur de la pêche et ressources halieutiques ;
- Le directeur des ressources en eau ;
- Le directeur de la culture ;

- Le recteur de l'université de Jijel ;
- Le directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya ;
- Le représentant du commissariat national du littoral ;
- Le chef de daïra de Jijel ;
- Le chef de daïra d'El Aouana ;
- Le chef de daïra de Ziama Mansouria ;
- Le président de l'assemblée populaire communale de Jijel ;
- Le président de l'assemblée populaire communale d'El Aouana ;
- Le président de l'assemblée populaire communale de Ziama Mansouriah ;
- Le président de la chambre de la pêche ;
- Le président de l'association des pêcheurs plaisanciers ;
- Le président de l'association de protection de l'environnement « El Kouhouf ».

Ce même comité était élargit, à la demande du parc national de Taza, lors de sa réunion ordinaire du 22 septembre 2010 pour associer d'autres parties prenantes, à savoir :

- Le directeur de la protection civile ;
- Le directeur de la jeunesse et des sports ;
- La ligue de secourisme de sauvetage et des activités subaquatique de la wilaya de Jijel

Commission scientifique du Projet

Conformément au closes de la convention cadre N° 9E0765.10_DGF_2009, notamment son article n° 05, Le parc national de Taza à mis en place une commission scientifique composée d'experts scientifiques spécialisés dans les problématiques traitées dans le cadre du projet et des représentants des secteurs de la pêche, de l'environnement et du tourisme ; Cette commission est chargée de valider les études réalisées dans le cadre du projet pilote (voir tableau n° 01), comme elle peut être sollicitée par le PNTaza en cas de besoin pour des orientations scientifiques.

Il y a lieu de préciser que cette commission renferme des membres permanents (experts et gestionnaires), et des membres thématiques qui n'interviennent que pour orienter des thèmes bien précis.

Tableau 1: Tableau récapitulatif des études inscrites dans le cadre du Projet

	Intitulé de l'étude	Experts consultants	Etat d'avancement	Date prévue de finalisation
01	Etude socioéconomique	CHAKOUR Saïd Chaouki	Finalisée et validée	-
02	Etude de la pêche	KACHER Mhend	Finalisée et validée	-
03	Etude des oiseaux côtiers et marins	MOULAI Riandh	Finalisée et validée	-

04	Etude de la biodiversité marine	ALFONSO Ramos Esplá	Finalisée, en attente de validation	-
05	Cartographie des principaux peuplements et types de fonds	PERGENT Gérard BONACORSI Marina MARENGO Michel	Finalisée, en attente de validation	-
06	Etude de coralligène	BELBACHA Saïd	Finalisée, en attente de validation	-
07	Etude descriptives de la végétation de bord de mer	Equipe du PNTaza	En cours	Mai 2012
08	Stratégie de communication du projet	Mme Corine Brunois et équipe du PNTaza	Finalisée	-

Commission de consultation et de concertation du Projet

Il a été convenu lors des travaux du **comité de pilotage** du **22 septembre 2010**, la mise en place officielle d'une commission de consultation et de concertation du projet composée des **représentants de chaque partie prenante**,

Pourquoi la commission de consultation et de concertation

Cette commission était mis en place pour assister le travail du PNTaza pour le comité de pilotage, du faite de la difficulté de réunir tous les directeurs de wilaya, membres du comité de pilotage du projet, pour diriger et assister les travaux du projet, notamment les points pertinents et techniques de terrain à savoir la genèse du zoning et du plan de gestion de la dite aire marine protégée en projet,

Missions de la commission de consultation et de concertation

- Information et compréhension du projet à tous les niveaux partenaires et locaux ;
- l'élaboration concertée du zoning ;
- Identification des objectifs de gestion et l'élaboration du plan de gestion ;
- finalisation du dossier de classement de l'aire marine.

Travaux de Commission de consultation et de concertation

1. Information et vulgarisation sur le projet

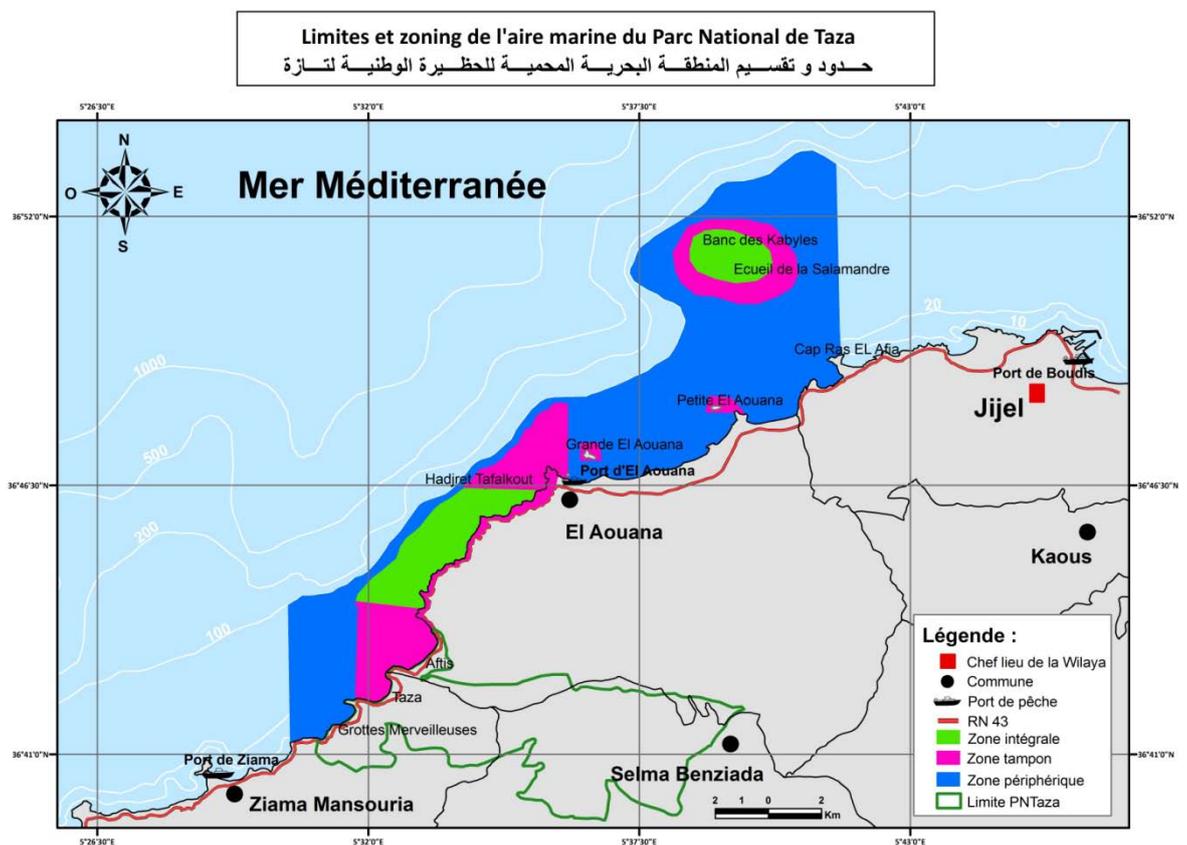
Suite aux recommandations soulevées lors de la première réunion de la CCC concernant de manque d'informations sur le projet ressenti chez les membres des trois APCs concernées par le projet, ainsi que chez les citoyens particulièrement les pêcheurs, il a été

convenu que la commission de consultation et de concertation fasse un tour des trois APC (Jijel, El Aouana et Ziama Mansouriah), pour expliquer aux membres des APC et au citoyens, les objectifs du projet et les mécanismes de son travail.

2. Elaboration concerté du zoning

A l'issu des différentes études réalisées dans le cadre du projet en cours et tenant compte de la première ébauche proposée par l'ISMAL en terme de l'étude réalisée en 2003, les experts ont élaboré un zoning résumant les objectif « scientifiques » de préservation des écosystèmes naturels et la protection des ressources vivantes, tendit que le zoning souhaité était toujours, un zoning qui tient compte de la composante socioéconomique de la région, ce qui permet de concilier entre le souci de protection du patrimoine naturel et la durabilité de la ressource au profit de la population locale.

Pour ce faire, l'équipe de Parc à soumis à tous les membres de la CCC, une première proposition du zoning et des limite de la future aire marine, pour avis et suggestions. En suite l'équipe du Parc s'est chargé de recueillir toutes les propositions de la CCC et de les communiquer aux experts de projets, afin de modifier la proposition du zoning pour répondre aux orientations des parties prenantes. Ce travail de va et de viens entre la CCC et les experts, a permis de réviser plusieurs fois les propositions des limite et du zoning de l'AMP, et a généré un zoning concerté de l'AMP :



Cette dernière (troisième) version du zoning et des limites de la future AMP de Taza était affichée au grand public pendant un (01) mois au niveau des sièges des trois APCs concernées accompagnée de registres mis à la disposition des citoyens pour avis et suggestions, puis elle a été approuvée et validée par tous les membres de la CCC lors des travaux de cette dernière tenus au siège du Parc National de Taza au mois de Décembre 2011. Cette même proposition sera soumise encore une fois au **comité de pilotage** pour approbation finale au cours du mois de Mai 2012.

Ce qui reste à faire !

Une dernière année du Projet : récolte des fruits

Après les progrès et trois ans de travail sur terrain, le projet tourne vers la fin! Tandis qu'il reste un travail pertinent de finition pour le classement de la zone marine adjacente au Parc National de Taza :

- Approbation du zoning et de plan de gestion de l'AMP par le **comité de pilotage** ;
- Constitution du dossier final de classement de l'AMP ;
- Dépôt du **dossier final** de classement à la commission de wilaya et la commission ministérielle (après la parution des **décrets d'application** de la nouvelle loi sur les aires protégées du **Février 2011**).
- Organisation d'un **séminaire national** pour la restitution des **résultats finaux** du projet.